RDV PRATIQUES

Médecine préventive et professionnelle

27/02/2018

ORDRE DU JOUR

- **Nos missions**
- **Présentation du territoire et de l'équipe**
- **L'action en milieu de travail**
- **Le suivi médical**
  - Pour les agents de droit public
  - Pour les agents de droit privé
  - La prise de RDV
- **Le portail médecine préventive**

Eviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail:

Extrait vidéo CISME: SSTI: Quelles missions?

Morbihan

Une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention ...

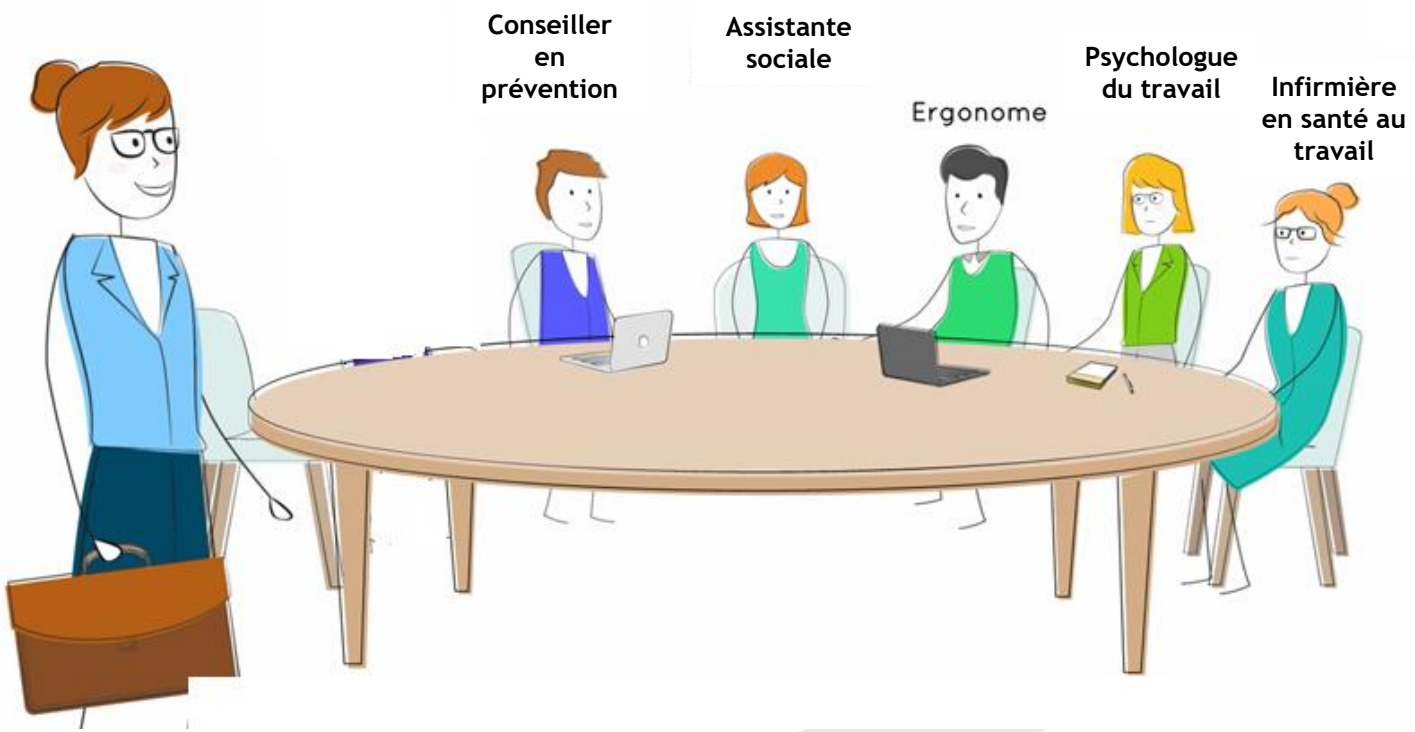

Extrait vidéo CISME: SSTI: Quelles missions?

Mise en relation de **l'environnement de travail** et de **l'état de santé des agents** pour recommander des **actions de prévention et de protection** appropriées

Morbihan

Repérage des risques dans la collectivité

Remise à la collectivité d'éléments pour évaluer les risques et les prévenir

Initiation d'un suivi individuel de chaque agent par le médecin ou l'infirmier du travail

Concertation d'une équipe pluridisciplinaire

Mise en rapport du diagnostic sur l'environnement de travail et l'état de santé de l'agent

Proposition de solutions de prévention adaptées

Suivi régulier et personnalisé de l'état de santé par le médecin ou l'infirmier du travail

Mise à jour en continu du dossier médical

Mise à jour en continu du dossier de la collectivité

Traçabilité des données recueillies

Traitement anonymisé des données

Ajustement des politiques de prévention

Amélioration continue

Morbihan

Secteur 2 Centre
Médecins : Drs AUFFRET, LECOMTE
Infirmière référente de territoire : Magali GARDENAT
Assistant : Olivier ROSNARHO
Ergonome-Conseiller en prévention : Cédric JARNO
Psychologue du travail : Sylvia VAN DER VOSSEN
Assistante sociale : Clarisse LE SOURNE

Secteur 4 Est
Médecins : Drs MADOC, de GIVRÉ
Infirmière référente de territoire : Martine MEUNIER
Assistant : Julie LEVA
Ergonome-Conseiller en prévention : Fabrice PRÉVOST
Psychologue du travail : Annie-Claude LOISEL
Assistante sociale : Audrey CALLIGNY

Secteur 1 Ouest
Médecins :
Drs SAMZUN, LE LOUARN
Infirmière référente de territoire : Josette GAVARD
Assistante : Martine PENVERNE
Ergonome-Conseiller en prévention : Cédric JARNO
Psychologue du travail : Sylvia VAN DER VOSSEN
Assistante sociale : Clarisse LE SOURNE

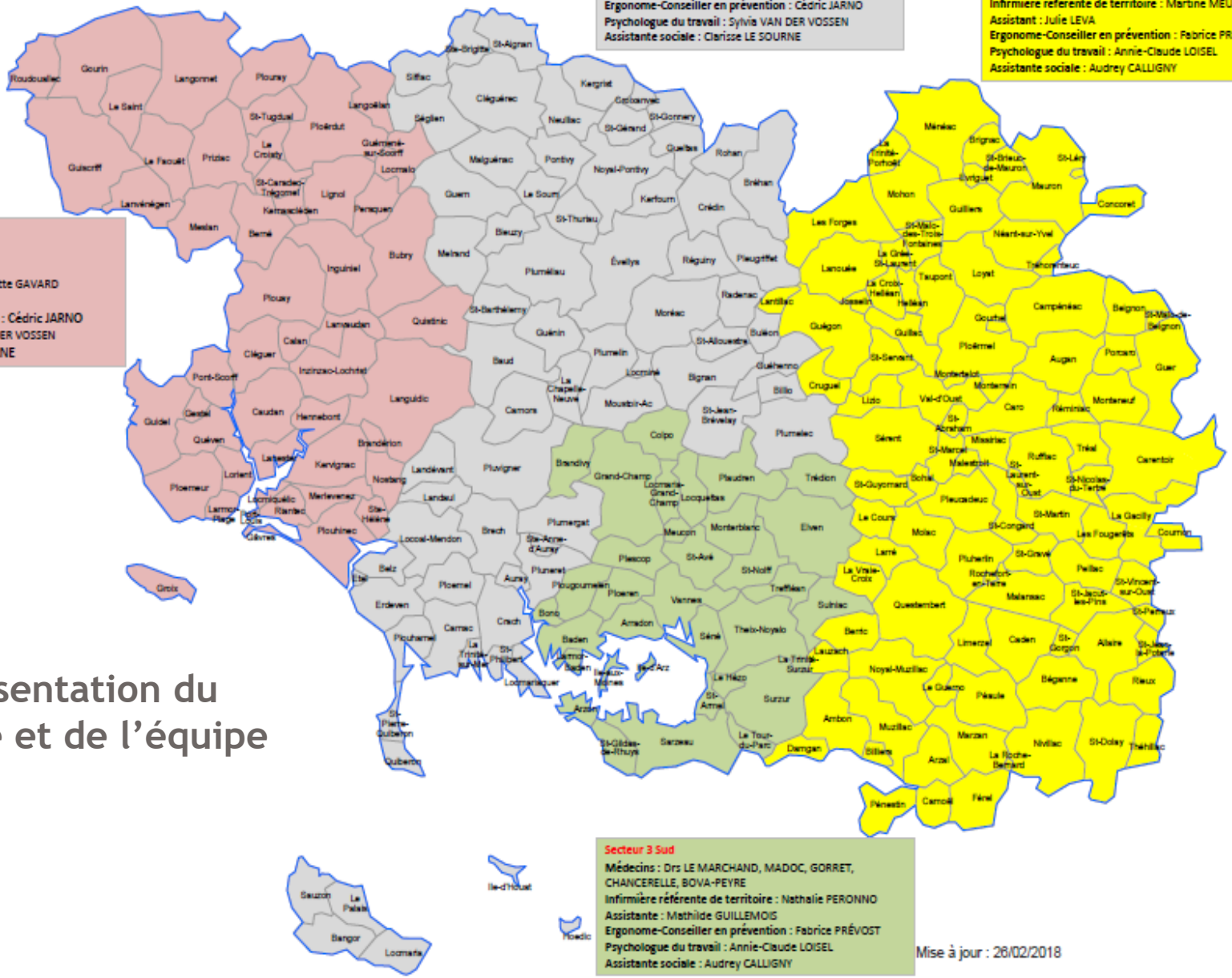

Secteur 3 Sud
Médecins : Drs LE MARCHAND, MADOC, GORRET, CHANCERELLE, BOVA-PEYRE
Infirmière référente de territoire : Nathalie PERONNO
Assistante : Mathilde GUILLEMOIS
Ergonome-Conseiller en prévention : Fabrice PRÉVOST
Psychologue du travail : Annie-Claude LOISEL
Assistante sociale : Audrey CALLIGNY

Mise à jour : 26/02/2018

2- Présentation du territoire et de l'équipe

Morbihan

3- L’action en milieu de travail

- Participation aux réunions CHSCT
- Visite sur les lieux de travail
- Visite des postes de travail
- Rencontre des services RH et responsables de service
- Analyse des fiches de données de sécurité des produits
- Sensibilisation des saisonniers

Morbihan

4- Le suivi médical

Morbihan

4- Suivi médical: Agent de droit public

Morbihan

Les visites obligatoires

Visite à l'occasion du recrutement dans la FPT / d'une mutation, d'une titularisation ou d'une nomination stagiaire (Art 11-2 D 85-603)

Qui demande?

La collectivité

Quand?

Délai de 2 mois à compter de la demande de RDV

Sur le temps de travail de l'agent

Agent de moins de 18 ans: Préalablement au recrutement

Par qui?

Médecin de prévention

Quels documents?

Fiche de visite communiquée à l'agent mailée à la collectivité

Ne pas confondre avec la visite d'aptitude.

A réaliser avant l'embauche

Morbihan

Les visites obligatoires

Visite périodique
(Art 20 et 21 D 85-603)

Qui demande?

La collectivité et Le CDG56

Quand?

2 ans maximum - Sur le temps de travail de l'agent

Surveillance médicale particulière/renforcée:

- les personnes reconnues travailleurs handicapés ;
- les femmes enceintes ;
- les agents réintégrés après un CLM ou CLD;
- les agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux (bruit, cancérogène – mutagène - reprotoxique, vibration, amiante, rayonnement ionisant…)
- les agents souffrant de pathologies particulières.

Par qui?

Médecin de prévention

Par délégation

Sous la responsabilité du médecin

Infirmier en santé au travail

Debriefing avec médecin de prévention

Le cas échéant convocation de l'agent à la demande du médecin de prévention

En alternance

Quels documents?

Fiche de visite

Attestation de suivi communiquée à l'agent et mailée à la collectivité

Aucun avis ou décision mentionné sur l'attestation

Morbihan

Les visites obligatoires

Visite à la demande
(Art 20 D 85-603)

Qui demande?

La collectivité

Préciser le motif de la demande

Quand?

Délai de 2 mois à compter de la demande de RDV

Sur le temps de travail de l'agent

Par qui?

Médecin de prévention

Par délégation

Sous la responsabilité du médecin

Infirmier en santé au travail

Debriefing avec médecin de prévention

Quels documents?

Fiche de visite

Attestation de suivi

Aucun avis ou décision mentionné sur l'attestation

Le cas échéant convocation de l'agent à la demande du médecin de prévention

Morbihan

Les visites obligatoires

Visite à la demande
(Art 20 D 85-603)

Qui demande?

L'agent, Le médecin de prévention

Quand?

Délai de 2 mois à compter de la demande de RDV

Sur le temps de travail de l'agent

Disponibilité de l'équipe pour les agents en dehors de leur temps de travail pour du conseil

Par qui?

Médecin de prévention

Par délégation

Sous la responsabilité du médecin

Infirmier en santé au travail

Debriefing avec médecin de prévention

Quels documents?

Fiche de visite
(possible)

Attestation de suivi
(possible)

Aucun avis ou décision mentionné sur l'attestation

Le cas échéant convocation de l'agent à la demande du médecin de prévention

Morbihan

Les visites recommandées

	Visite de pré reprise
Qui demande?	L'agent
Quand?	Pendant l'arrêt de travail, selon disponibilités des professionnels de santé
Par qui?	Médecin de prévention
Quels documents?	Courrier, fiche de visite, appel téléphonique ***Aucun avis ou décision***

Informer les agents de l'existence de cette visite pour anticiper leur reprise

Morbihan

Les visites recommandées

	Visite de reprise
Qui demande?	La collectivité
Quand?	Selon disponibilité des professionnels de santé Sur le temps de travail de l'agent
Par qui?	Médecin de prévention *Par délégation* *Sous la responsabilité du médecin* Infirmier en santé au travail Debriefing avec médecin de prévention
Quels documents?	Fiche de visite Attestation de suivi ***Aucun avis ou décision mentionné sur l'attestation*** Le cas échéant convocation de l'agent à la demande du médecin de prévention

Morbihan

Contrats de droit privé:

- Apprenti
- Assistant maternel ou familial
- Agent recruté en contrat aidé : CAE, CUI, contrat d'avenir, contrat adulte-relais, contrat d'insertion …

Suivi médical régit par le code du travail

Suivi non périodique

	Qui est concerné?	Périodicité - délai
Visite de reprise *R.4624-31*	Après : • Congé maternité • Absence pour ***cause Maladie Prof.*** • Absence > ***30 jours*** pour cause ***AT ou maladie / accident non professionnel***	**Dans un délai de 8j à compter de la reprise**
Visite de pré reprise *R.4624-29*	Agent en arrêt de ***plus de 3 mois***	A la demande du médecin traitant, du médecin conseil, de l'agent

Morbihan

Comment ça se passe?

Collectivité

Demande de visite

Portail Médecine
Mail
Téléphone

Assistant du centre

Analyse de la demande: type de visite

Demande de la fiche de renseignements + fiche de poste

Vérification que l'agent est dans la base de données

Pour les collectivités affiliées

Contacter Référent carrière RH

Si non

Si oui

Proposition de dates

Réponse date retenue

Envoi de la convocation à la collectivité par mail

Morbihan

Cas particulier: visite à la demande de l'agent

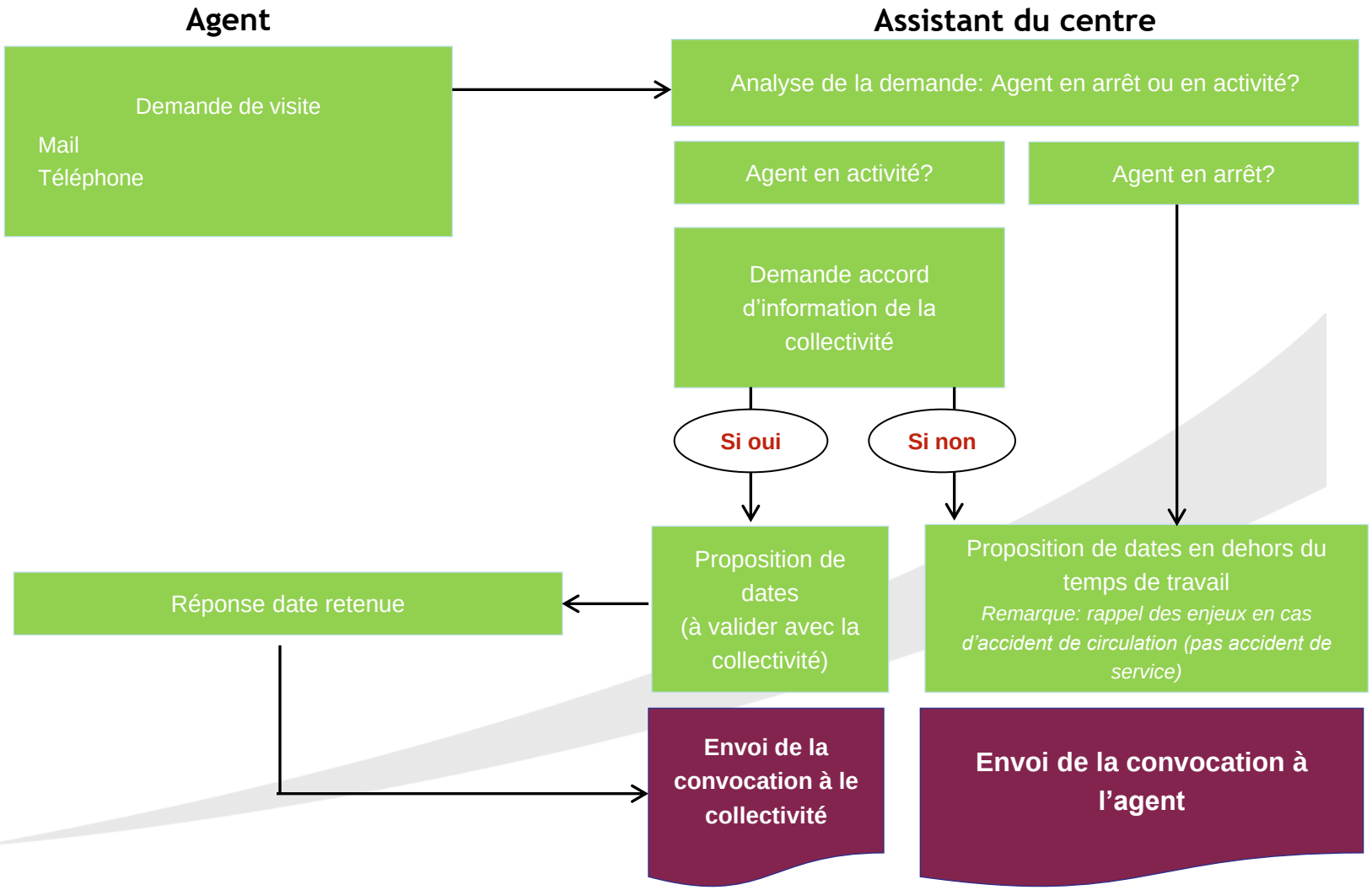

Morbihan

Indispensable :

- communiquer à l'agent la convocation du CDG56

- indiquer à l'agent de venir avec les éléments médicaux:
  - carnet de vaccination,
  - résultats d'examen,
  - dernière fiche de visite …

- pour les visites à la demande de la collectivité, d'informer le médecin de prévention du motif de la visite

Morbihan

Déroulement

1. Les objectifs du portail de la médecine
2. Les liens avec les autres applications
3. Les fonctionnalités du portail
4. Une petite démonstration

Les objectifs du portail médecine

1. Un accès rapide sans intermédiaire à différentes fonctionnalités du logiciel depuis un simple navigateur internet
   a. Planning
   b. Demande de rendez-vous
   c. Suivi des visites
   d. Informations diverses
2. Sécurité
   a. Cryptage des données
   b. Base distincte de la base médicale

Morbihan

Les liens entre applications

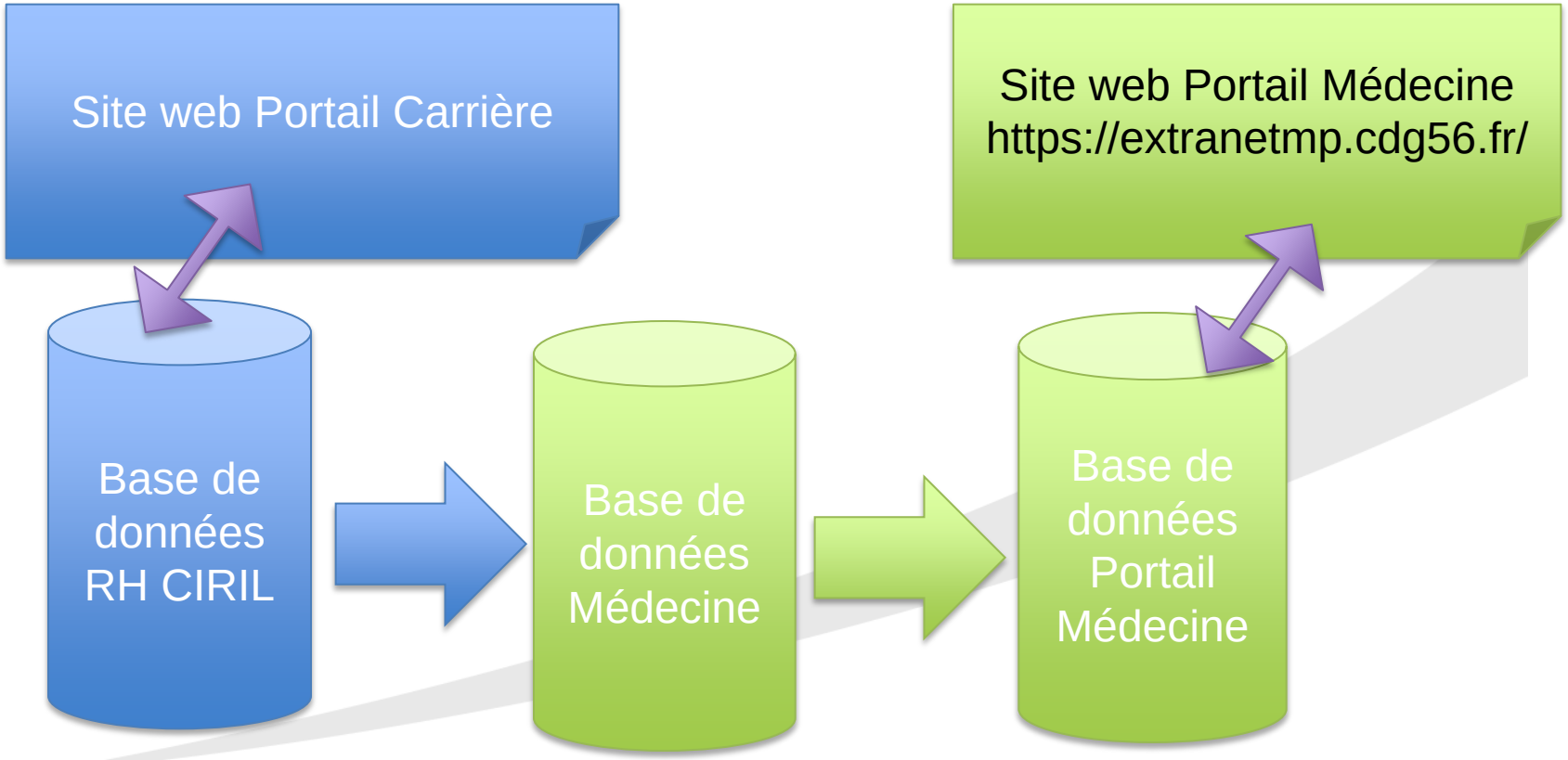

Morbihan

Les liens aux autres applications

Lien avec le logiciel RH Ciril

1. Les points forts
    a. Pas de ressaisie des agents.
    b. Mise à jour journalière des agents.
2. Les points de vigilances
    a. Les agents doivent être enregistrés dans le logiciel RH via le portail RH ou en envoyant les renseignements au service carrière.
    b. Les agents doivent être signalés lorsque qu'ils quittent la collectivité.
    c. Délais de réactivité de mise à jour entre les 2 applications

Morbihan

Les liens aux autres applications

- **Portail CDG 56:**

  https://www.cdg56.fr/

- **Portail RH :**

  https://extranetrh.cdg56.fr/smd_rh/

- **Portail Médecine Préventive :**

  https://extranetmp.cdg56.fr/

Morbihan

Les fonctionnalités

- **Distributions d'informations lié au service de médecine.**
- **Téléchargement de documents(**utilisation du portail, carte des zones de visites**)**
- **Consultations des informations de la collectivité par le biais d'un accès personnalisé.**
- **Gestion des comptes et des comptes secondaires.**
- Visualisation de la liste des agents.
- Demandes d'informations.
- Demandes de visites.
- Inscriptions d'agents à des visites sur le planning.
- Suivi des visites des agents

Morbihan

Les fonctionnalités futures

- Téléchargements des fiches de visites.
- Suivre les actions de préventions et leurs avancement.

Morbihan

Morbihan

LES RENDEZ-VOUS PRATIQUES 2018

Les prochains RDV Pratiques

1. Le bilan social – 6 avril au CDG
2. L'avancement de grade - 17 avril au CDG
3. Les élections professionnelles – (1ère quinzaine de juin)

Autres thèmes à venir :

Le CT – Le CHSCT – Le champs d'application du CDG

Dossiers retraites CNRACL – Reclassement

Les instances médicales – L'indisponiblité physique – La retraite pour invalidité

Les procédures disciplinaires

Le prélèvement à la source